



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2016/045

Genève, le 14 juin 2016

CONCERNE :

DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Documents de travail et propositions d'amendement des Annexes

1. La dix-septième session de la Conférence des Parties (CoP17) qui se tiendra à Johannesburg, Afrique du Sud, du 24 septembre au 5 octobre 2016 suscite énormément d'intérêt de la part des Parties.
2. Le Secrétariat a reçu 213 demandes d'amendement des Annexes soumises par les Parties, qui concernent soixante-deux propositions différentes. Ces demandes ainsi que les justificatifs ont été publiés dans leur forme originale sur le site de la CITES le 2 mai 2016.
3. Le nombre de documents de travail soumis en vue d'un examen à la CoP17 est sans précédent. Il devrait atteindre un total de 120, soit une augmentation de 29% par rapport à la COP16, laquelle constituait déjà la Conférence des Parties la plus importante du point de vue du nombre de documents de travail.
4. Pour la CoP17, les Parties ont envoyé quatre-vingt-sept communications portant sur quarante-cinq documents de travail (en sus des documents soumis par le biais du Comité permanent, du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat). A titre de comparaison, les Parties n'avaient soumis que quinze documents de travail pour examen à la CoP16.
5. Afin de réduire le délai de publication sur le site web de la CITES, le Secrétariat publiera les documents de travail envoyés par les Parties tels qu'ils auront été reçus (et dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés). Il fournira ses commentaires sous forme d'un additif séparé qui sera publié ultérieurement, et les traductions seront affichées dès qu'elles seront disponibles.
6. Le Secrétariat sait gré aux Parties de faire preuve de compréhension concernant le temps et les efforts nécessaires au traitement, à la traduction et à la publication de ces documents de la CoP17 sur le site web de la CITES.